



# FORESTVILLE

PER SYLVAM - PAR NOS FORÊTS  
1, 2<sup>e</sup> Avenue, Forestville (Québec) G0T 1E0

## AVIS PUBLIC

aux contribuables de la Ville de Forestville

**Avis public est donné**, que le conseil municipal a adopté, le 8 juin 2021, le règlement # 2021-296 modifiant le règlement # 2018-281 relatif à la gestion contractuelle.

Ce règlement prévoit la modification du règlement # 2018-281 relatif à la gestion contractuelle par l'ajout d'un article résumant « que dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, l'article 124 de cette Loi prévoit que, pour une période de trois (3) ans, à compter du 25 juin 2021, les municipalités devront prévoir des mesures afin de favoriser les entreprises québécoises pour tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété pour la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique ».

Le règlement entre en vigueur à compter du 25 juin 2021, ou du jour de l'entrée en vigueur du présent règlement, selon la plus tardive de ces deux dates, et le demeure jusqu'au 25 juin 2024

**Donné à Forestville, ce 10 juin 2021**

Richard Duguay, greffier